Financé par l'Union européenne

Royaume du Maroc

Ministère de l'Economie et des Finances

HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN

EXPERTISE FRANCE
GROUPE AFD

Revue de presse

Hakama / Appui à la mise en œuvre d'une gestion publique efficace et transparente

Appui technique
à la mise en œuvre d'une gestion publique
plus efficace et transparente dans le cadre de la LOF

04 Septembre 2023

Expertise France
Créé par : Imane HATIMY

Table des matières

Table des matières 2
Sécurité hydrique : la Banque mondiale prête main forte au Royaume 3
Le nombre d'entreprises défaillantes au Maroc a augmenté de 18% au premier semestre 3
Comment l'hydrogène vert sera le moteur de la décarbonation de l'économie marocaine, selon l'économiste Badr Lazrak 4
Maroc-Israël : les échanges commerciaux ont doublé au premier semestre 2023 5
PLF 2024 : Priorités et réformes pour la stabilité économique 6
Impôts : le contrôle fiscal a rapporté 10,43 milliards de DH en 2022 (DGI) 8
DGI : les recettes fiscales nettes en hausse de 16% en 2022 9
Réforme de l'investissement. Les CRI s'attendent à un nouvel alignement structurel 10
Souveraineté économique : « Le Made in Morocco est l'ambition d'une nation » 11
Le Maroc, pays hôte des Assemblées Annuelles 2023 de la Banque mondiale et du FMI 13
Energie éolienne: Le Maroc, un leader dans la région arabe 14

Paru le 01/08/2023

Sécurité hydrique : la Banque mondiale prête main forte au Royaume

Le nouveau programme de la Banque mondiale servira à soutenir les efforts du gouvernement marocain pour améliorer la viabilité financière et l'efficacité de l'utilisation de l'eau.

En vue de soutenir le gouvernement marocain dans le déploiement du Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'irrigation (PNAEPI, 2020-2027), le Conseil d'administration de la Banque mondiale a approuvé, le 18 juillet courant, un appui financier d'une valeur de 350 millions de dollars. Le financement accordé au Royaume est structuré sous forme d'un programme axé sur les résultats du PNAEPI qui, depuis son lancement en 2020, ambitionne d'améliorer la sécurité de l'eau en accélérant les investissements en la matière. En effet, le programme de la Banque mondiale participera au financement d'un sous-ensemble d'activités comprises dans le PNAEPI, par le biais de trois piliers stratégiques.

Il s'agit tout d'abord du renforcement de la gouvernance du secteur de l'eau, de l'amélioration de la viabilité financière et de l'efficacité de l'utilisation de l'eau, et d'une meilleure intégration des ressources en eau non conventionnelles, détaille la banque. « Garantir l'accès aux ressources naturelles, notamment à l'eau, tout en les préservant, est essentiel pour construire un avenir durable au Maroc », relève Jesko Hentschel, directeur Pays pour le Maghreb et Malte à la Banque mondiale.

« Dans cette optique, ce nouveau programme vise à renforcer la sécurité de l'eau pour tous au Maroc et assure une aide pour l'actualisation et l'adoption du Plan national de l'eau (PNE) qui définit la vision du secteur sur 30 ans », poursuit-il. Concrètement, ce nouveau programme contribuera à renforcer la gouvernance du secteur de l'eau au Maroc, en protégeant les ressources en eaux souterraines, en améliorant la qualité et la disponibilité des informations relatives à l'eau, en soutenant la performance des agences des bassins hydrauliques, en développant les systèmes d'information et de données sur l'eau.

Source : https://fnh.ma/article/actualite-economique/securite-hydrique-banque-mondiale

Paru le 01/08/2023

Le nombre d'entreprises défaillantes au Maroc a augmenté de 18% au premier semestre

Après une hausse de 17% en 2022, l'hémorragie continue avec une croissance à deux chiffres des défaillances d'entreprises enregistrées au Maroc durant le premier semestre 2023.

Le spécialiste marocain de l'information légale et financière, Inforisk, vient de publier son baromètre trimestriel sur les défaillances d'entreprises au Maroc. On apprend ainsi que le nombre d'entreprises défaillantes s'est établi à 2.833 au deuxième trimestre 2023, en hausse de 6% par rapport à la même période en 2022.

Depuis le début de l'année, les tribunaux ont prononcé quelque 5.665 ouvertures de procédures

collectives, soit 18% de plus qu'au premier semestre 2022.

La sinistralité touche essentiellement les très petites entreprises (environ 98,8%) et très peu de PME (1,1%) ou de grandes entreprises (0,1%). Les secteurs particulièrement touchés sont le commerce (33%), suivi de l'immobilier (20%) et le BTP (15%).

Source : https://linformation.ma/news/finance-economie/le-nombre-d-entreprises-defaillantes-au-maroc-a-augmente-de-18-au-premier-semestre/42638

LE 360

Paru le 01/08/2023

Comment l'hydrogène vert sera le moteur de la décarbonation de l'économie marocaine, selon l'économiste Badr Lazrak

Commentant le vif intérêt qu'accorde le roi Mohammed VI aux énergies renouvelables en général et à l'hydrogène vert en particulier, le professeur Badr Lazrak estime que la voie du Maroc est actuellement « toute tracée pour entamer le processus de décarbonisation de son industrie et s'engager dans la production de l'hydrogène vert ».

Badr Lazrak, chercheur en droit des affaires et en économie à l'Université Hassan II de Casablanca, a souligné, dans un entretien avec *Le360*, l'importance qu'accorde le roi Mohammed VI à la décarbonisation de son économie et aux énergies renouvelables, comme en témoigne la validation qu'il a accordée au projet «Offre Maroc» de production d'hydrogène vert, en appelant l'exécutif à sa mise en œuvre dans les meilleurs délais.

« *Après la crise qu'a connue le marché des hydrocarbures et suite à l'adoption du Code des investissements, le Royaume a maintenant rendez-vous avec l'accélération du chantier énergétique* », a affirmé l'expert. Selon lui, « *le Maroc a décidé de fixer plus son choix sur les énergies éoliennes et solaires avec la troisième station de Noor en cours de réalisation* ».

Le Maroc va donc renforcer « *ses capacités dans ce domaine sans omettre l'hydrogène vert, énergie sur laquelle le Roi a insisté dans son discours en indiquant que l'offre du Maroc sera réalisable et que les investissements dans ce secteur sont devenus une priorité* ».

Badr Lazrak a également mis l'accent sur la nécessité de « *lier les énergies renouvelables aux autres secteurs, le Royaume étant déterminé à renouveler son identité industrielle avec une économie qui repose, en plus de l'agriculture et des services, sur l'industrialisation et les énergies renouvelables* ».

Le Maroc veut ainsi, « *grâce aux énergies renouvelables, s'assurer une souveraineté et une stabilité dans les domaines de la croissance et de la production* », a-t-il expliqué.

Toujours selon l'universitaire, «*la production automobile dans toutes ses composantes, dont la fabrication de batteries, doit se nourrir des énergies renouvelables* ». Il y aura également « *l'association des phosphates pour la fabrication de batteries Made in Morocco, et cette technologie va permettre au Maroc de transformer les unités de production en des chaînes proprement marocaines à 100%* ».

Ces grands chantiers seront réalisés en partenariat avec plusieurs pays européens, notamment le

Royaume-Uni, l'Allemagne et l'Espagne, a poursuivi Badr Lazrak, précisant qu'« *une partie de l'hydrogène vert sera consacrée à la consommation interne et l'autre à l'exportation*». L'hydrogène vert « *contribuera aussi à assurer la sécurité énergétique des partenaires du Maroc qui pâtissent de la guerre Russie-Ukraine* ».

Le roi Mohammed VI a mis l'accent, dans son discours du 29 juillet 2023, sur le lancement, à son initiative, du Programme d'investissement vert du Groupe OCP: «*Nous avons donné un coup d'accélérateur au plan de déploiement des énergies renouvelables*» suite à la réunion que «*Nous avons présidée à cette fin*».

Le Souverain a en outre précisé que « *le gouvernement a élaboré le projet Offre Maroc pour l'hydrogène vert* ». À cet égard, il a appelé : « *Nous engageons le gouvernement à entreprendre la mise en œuvre rapide et qualitative de ce projet, de manière à valoriser les atouts dont dispose Notre pays en la matière et à répondre au mieux aux projets portés par les investisseurs mondiaux dans cette filière prometteuse* ».

Pour rappel, le Programme d'investissement vert du Groupe OCP s'inscrit dans «*le prolongement de la Vision de Sa Majesté le roi Mohammed VI en matière de transition énergétique et de développement des énergies renouvelables*», comme le décrit le groupe phosphatier. Ce programme couvre la période allant de 2023 à 2027, et porte sur un montant d'investissement de 130 milliards de dirhams.

Source : https://fr.le360.ma/economie/comment-lhydrogene-vert-sera-moteur-de-la-decarbonation-de-leconomie-marocaine-selon-leconomiste_376FU5OYFZGQ5H7ILIVPJIAGHQ/

Paru le 02/08/2023

Maroc-Israël : les échanges commerciaux ont doublé au premier semestre 2023

Selon les données du Bureau central israélien des statistiques, le volume des échanges commerciaux entre le Maroc et Israël s'est élevé à 38,5 millions de dollars au premier semestre 2023, en hausse de 96,43% par rapport à la même période de l'année 2022.

Les échanges commerciaux entre le Maroc et Israël se sont chiffrés à 38,5 millions de dollars sur les six premiers mois de l'année, soit une augmentation de 96,43% par rapport à la même période de l'année précédente, indique le Think tank américain The Abraham Accords Peace Institute (AAPI) dans sa dernière newsletter, reprenant les chiffres du Bureau central israélien des statistiques.

Les derniers chiffres publiés par ce dernier concernent le mois de juin écoulé, durant lequel les échanges entre les deux pays se sont élevés à 6 millions de dollars, en hausse de 62,16% par rapport à juin 2022. À titre de comparaison, le commerce entre Israël et les Émirats arabes unis a atteint 259,9 millions de dollars en juin 2023, malgré une baisse de 14,25% par rapport à juin 2022.

Les échanges commerciaux avec l'Égypte étaient de 27,1 millions de dollars en juin 2023, montrant une légère augmentation de 3,83% par rapport à juin 2022. Quant aux échanges avec la Jordanie,

ils se sont chiffrés à 40,5 millions de dollars en juin 2023, bien qu'ils aient enregistré une baisse de 7,74% par rapport à juin 2022. Ces chiffres mettent en évidence que les échanges commerciaux entre le Maroc et Israël restent bien inférieurs à ceux avec d'autres pays de la région, malgré la hausse significative enregistrée au cours de l'année 2023.

Cependant, la croissance de ces échanges démontre néanmoins un progrès positif dans leur partenariat économique, signe d'un potentiel de développement économique accru entre les deux nations à l'avenir, comme l'a précédemment souligné Yehuda Lancry, président de la Chambre de commerce Israël-Maroc.

Un grand potentiel économique

Dans cette perspective, un accord de libre-échange entre Rabat et Tel-Aviv est vivement anticipé par les professionnels. Un tel mécanisme serait un véritable stimulant pour les échanges commerciaux et jouerait un rôle de catalyseur économique pour les deux pays.

Pour rappel, le volume des échanges commerciaux entre le Maroc et Israël s'est élevé à environ 180 millions de dollars en 2022, en augmentation de 160% par rapport à l'exercice 2020.

Le total des exportations israéliennes vers le Maroc était d'environ 40 millions de dollars, portant principalement sur les produits chimiques (43%), les machines-outils (19%) et les produits de transport (15%). Le Maroc a, de son côté, exporté vers Israël en 2022 un total de 140 millions de dollars, notamment des produits textiles (59%), des produits frais et des produits alimentaires (36%).

Source : https://fr.le360.ma/economie/maroc-israel-hausse-de-9643-des-echanges-commerciaux-au-premier-semestre-2023_AFHAQI25UNHIDA6HG7T2SWRSMA/

HESPRESS

Paru le 04/08/2023

PLF 2024 : Priorités et réformes pour la stabilité économique

Conformément aux Hautes Orientations Royales contenues dans le Discours du Trône, le projet de loi de finances (PLF) au titre de l'année 2024 établit ainsi quatre grandes priorités qui reflètent les fondements du programme gouvernemental. Ces priorités ont été énoncées dans la note de cadrage du Chef du gouvernement, Aziz Akhannouch, adressée aux départements ministériels.

Ces priorités se concentrent sur plusieurs axes essentiels. Tout d'abord, il s'agit de renforcer les mesures prises pour faire face aux répercussions conjoncturelles. De plus, l'implémentation continue des piliers de l'État social demeure une nécessité.

De manière complémentaire, le processus de réforme structurelle doit se poursuivre afin de consolider les bases économiques du pays souligne la note. Enfin, un accent tout particulier est mis sur la soutenabilité des finances publiques, dans le but de garantir la stabilité économique à long terme.

Ainsi, la note soulève que le contexte mondial dans lequel s'inscrit l'élaboration du PLF 2024 est marqué par une succession de crises et une intensification des tensions géopolitiques. Ces facteurs ont eu des répercussions sur la croissance économique et le pouvoir d'achat à l'échelle mondiale,

en raison notamment d'une inflation croissante.

Cette inflation, qui a atteint 8,2% à l'échelle mondiale, 8,4% dans la zone Euro et 8% aux États-Unis en 2022, a accentué les pressions économiques souligne la même source, notant que malgré ces défis, et sous la direction éclairée du Roi Mohammed VI, le gouvernement a su répondre avec succès à ces enjeux internationaux, en mettant en place une politique proactive à deux volets.

D'une part, cette politique vise à atténuer les effets conjoncturels sur l'économie nationale et le niveau de vie des citoyens, soutient la note et s'engage dans des réformes structurelles visant à améliorer les conditions de vie, à stimuler la croissance économique et à favoriser la création d'emplois. Ces réformes sont financées grâce aux marges budgétaires récupérées.

Ainsi, en conformité avec les Hautes Orientations Royales, le gouvernement a pris des mesures proactives pour préserver le pouvoir d'achat des citoyens et soutenir les secteurs impactés par les crises successives. Cela a entraîné des dépenses supplémentaires de l'ordre de 40 milliards de dirhams (MMDH) en 2022, et plus de 10 MMDH pour l'année en cours, pesant sur le Budget de l'État. Grâce à ces mesures, l'inflation a été maîtrisée à 6,6% fin 2022, et des actions prises en 2023 ont encore réduit ce taux à 5,5% à fin juin, avec une projection à 5,6% d'ici la fin de l'année, rappelle la note d'orientation.

Au-delà des défis mondiaux, la rareté de l'eau constitue un enjeu majeur pour le Maroc, aggravé par des années de sécheresse soulève la note. Pour y faire face, le gouvernement a accéléré la mise en œuvre du Programme National pour l'Approvisionnement en Eau Potable et l'Irrigation 2020-2027. Des ressources financières supplémentaires, 5 MMDH au titre de la loi de finances 2023 et 1,5 MMDH en crédits additionnels, ont été allouées au département de l'eau.

Parallèlement, le gouvernement poursuit ses efforts pour atténuer les effets conjoncturels sur le pouvoir d'achat et les secteurs clés, en mettant en œuvre des réformes conformes aux Directives Royales et au nouveau modèle de développement. Parmi les initiatives figurent la généralisation de la protection sociale, la réforme des systèmes de Santé et d'Éducation, ainsi que la mise en œuvre de la Charte de l'Investissement et des stratégies liées au Tourisme et à l'Énergie.

Tandis que le gouvernement a veillé à allouer les ressources nécessaires pour lutter contre les effets de la conjoncture et poursuivre les réformes structurelles, il s'est également attaché à mobiliser les fonds requis pour financer ces actions tout en réduisant le déficit budgétaire pour maintenir la solidité des finances publiques souligne la note. Le déficit budgétaire est passé de 7,1% en 2020 à 5,9% en 2021, puis à 5,1% en 2022, rappelle la note.

Au cours du premier semestre de 2023, une dynamique positive des ressources s'est poursuivie, avec une augmentation de 4% des recettes fiscales, soit 5,3 MMDH. De même, l'économie nationale affiche une trajectoire positive depuis le début de 2023, avec une croissance de 3,5% au premier trimestre, et des estimations préliminaires suggérant des taux de croissance de 3,2% et 3,4% respectivement au deuxième et au troisième trimestre, en comparaison à 2% et 1,9% pour les mêmes périodes de l'année précédente, conclut la note.

Source : https://fr.hespress.com/325821-plf-2024-priorites-et-reformes-pour-la-stabilite-economique.html

LE MATiN.ma

Paru le 07/08/2023

Impôts : le contrôle fiscal a rapporté 10,43 milliards de DH en 2022 (DGI)

La machine du contrôle fiscal de la DGI a carburé en 2022. Le contrôle sur pièces et les régularisations d'assiette ont généré 4,83 milliards de DH. Quelque 47.374 dossiers ont ainsi fait l'objet d'un contrôle sur pièces, en léger repli de 5% par rapport à 2021. Quant au contrôle sur place, il a rapporté 5,6 milliards de DH, selon le rapport annuel de la Direction générale des impôts.

Le contrôle sur pièces et les régularisations d'assiette réalisés par la Direction générale des impôts (DGI) en 2022 auront généré 4,83 milliards de dirhams, affichant ainsi un léger repli de 5% par rapport à 2021, sauf pour les autres personnes morales qui ont connu une hausse de 24%. Par catégorie de contribuables, les grandes entreprises et les personnes physiques représentent respectivement 37 et 32% de ces droits, suivi des autres personnes morales avec une part de 30%. C'est ce qui ressort du rapport d'activité 2022 de la DGI

Rappelons que le contrôle sur pièces consiste en l'examen critique, par le **Fisc**, des déclarations sur la base des renseignements et documents en sa possession. L'objectif étant de s'assurer de la sincérité des déclarations déposées et de rectifier, le cas échéant, les erreurs, les insuffisances, les omissions ou les dissimulations. En 2022, quelque 47.374 dossiers ont fait l'objet d'un contrôle sur pièces, en léger repli de 5% par rapport à 2021. Les personnes physiques professionnelles arrivent en tête des contribuables vérifiés (54%). S'agissant du contrôle de l'impôt sur revenu sur les profits fonciers (IR/PF) et des droits d'enregistrement et de timbre (DET), les droits recouvrés se sont améliorés de 2% par rapport à 2021 atteignant ainsi 2,73 milliards de dirhams. La part du contrôle de l'IR/PF dans ces recettes est de 76%.

L'évaluation Le contrôle sur pièces de la DGI, un outil pour assurer l'équité fiscale

La DGI affirme par ailleurs que le droit de contrôle dévolu à l'administration fiscale, corollaire du système déclaratif, est l'un des principaux garants de l'équité devant l'impôt et du civisme fiscal. Ainsi, en 2022, les opérations de contrôle sur place ont été caractérisées par une augmentation annuelle du nombre de dossiers vérifiés et des droits recouvrés respectivement de 9 et 97%. En effet, en 2022, le contrôle sur place a généré des recettes de 5,6 milliards de DH, quoiqu'en deçà des performances enregistrées avant la pandémie en raison des différentes mesures instaurées. Une reprise nette se dessine donc. Notons que la part des dossiers vérifiés dans le cadre d'une vérification générale est montée de 33% sur un an passant, en 2022, de 50 à 62% du nombre total des dossiers vérifiés.

Par catégorie de contribuables, la part des vérifications ayant concerné les personnes physiques est passée de 14% en 2021 à 19% l'année suivante, soit 5 points de plus. Dans l'apurement du reste à recouvrer, la DGI fait état d'un stock à fin 2022 constitué de 2,26 millions de côtes, en progression de 17% par rapport à 2021, et ce suite à la mise en recouvrement de 323.462 côtes supplémentaires. Par tranche, 12.742 côtes excèdent 1 million de dirhams, soit près de 0,6% du stock. Par type d'impôt, les parts des côtes relatives à l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés et la taxe sur la valeur ajoutée sont respectivement de l'ordre de 37,1, 26,4 et 24,4%.

Conformité fiscale : une feuille de route dédiée

Dans le cadre du renforcement du civisme fiscal, la DGI assure avoir positionné le recouvrement forcé en tant que composante fondamentale du processus d'amélioration de la conformité fiscale notamment en matière de respect des obligations de paiements. L'engagement des procédures du recouvrement forcé est régi par le Code de recouvrement des paiements publics et englobe toutes les diligences amorcées à l'encontre des redevables n'ayant pas acquitté l'impôt dû à l'échéance légale.

Dans l'objectif de concrétiser ses orientations stratégiques dans le recouvrement notamment à travers une inflexion régulière du stock des restes à recouvrer (RAR), le Fisc a mis en place un plan d'action «clair» et «précis» qui s'articule autour d'un certain nombre d'axes notamment le renforcement des structures et la professionnalisation des acteurs du métier du recouvrement, le renforcement du rôle du système d'information en tant qu'outil de gestion et d'aide à la décision, l'amélioration des échanges avec les partenaires en matière d'échange d'information et la gestion anticipative des risques.

Eu égard à l'importance que revêt la gestion des risques liés à la conformité fiscale au sein de la DGI, une unité fonctionnelle chargée de l'analyse et de la gestion des risques en matière de conformité fiscale, a été mise en place, dans le cadre de l'élaboration d'un plan national d'amélioration de la conformité fiscale. Ce plan d'action pluriannuel, cadre de référence «stratégique» et «dynamique», servira de feuille de route pour l'ensemble des structures concernées, chacune dans son domaine de compétence, pour le traitement des risques de non-conformité fiscale liés aux quatre domaines relatifs aux obligations fiscales : l'immatriculation au registre des contribuables, la production spontanée de déclarations fiscales dans les délais, le paiement ponctuel de l'impôt dû et la production de déclarations fiscales exactes et sincères.

L'Unité de gestion des risques liés à la conformité fiscale a pour attributions principales la proposition d'un plan d'action pluriannuel d'amélioration de la conformité fiscale, la proposition d'actions et de mesures annuelles ainsi que de mesures exceptionnelles d'amélioration de la conformité, en plus de la mise en place d'une méthodologie structurée du processus de gestion des risques liés à la conformité fiscale.

Source : Impôts : le contrôle fiscal a rapporté 10,43 MMDH en 2022 (DGI) (lematin.ma)

L'ECONOMISTE

Paru le 08/08/2023

DGI : les recettes fiscales nettes en hausse de 16% en 2022

Les recettes fiscales nettes en 2022 ont atteint 178,1 milliards de DH, soit 16% de plus qu'en 2021. La réalisation des objectifs de la Loi de Finances 2022 sont ainsi de l'ordre de 109%, indique la Direction générale des impôts (DGI) dans son rapport couvrant l'année 2022.

Dans le détail, les recettes nettes en 2022 au titre de l'impôt sur les sociétés (IS), l'impôt sur le revenu (IR), la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et les droits d'enregistrement et de timbre sont respectivement de l'ordre de 65,66 milliards de DH, 50,84 milliards de DH, 29,10 milliards de DH et 22,06 milliards de DH. Leurs parts respectives s'établissent à 37%, 29%, 16% et 12%.

Sur l'ensemble de l'année, les recettes nettes au titre de l'IR, l'IS et les droits d'enregistrement et de timbre se sont appréciées respectivement de 39%, 7% et 12% tandis que celles relatives à la TVA

ont régressé de 10%. Ainsi, les objectifs fixés par la Loi de Finances 2022 au titre de l'IS, l'IR, la TVA et les droits d'enregistrement et de timbre ont été réalisés respectivement à hauteur de 120%, 111%, 83% et 120%.

Source : https://www.leconomiste.com/flash-infos/dgi-les-recettes-fiscales-nettes-en-hausse-de-16-en-2022

LES INSPIRATIONS ÉCO.ma

Paru le 10/08/2023

Réforme de l'investissement. Les CRI s'attendent à un nouvel alignement structurel

Moins de cinq années après la promulgation de la loi n° 47-18 portant réforme des CRI et création des CRUI, une étude pour l'alignement stratégique de ces structures sur la réforme déjà engagée a été lancée par le Chef du Gouvernement. Pour rappel, celui-ci a délégué la gestion des CRI au ministère de l'Investissement, de la convergence et de l'évaluation des politiques publiques. L'étude en question devra également définir un nouveau dispositif de gouvernance et de gestion.

Dans la foulée du processus législatif marquant la réforme de l'investissement, les Centres régionaux d'investissement (CRI) ne seront pas à l'abri de nouveaux chamboulements d'une future refonte.

Le Chef de gouvernement, à travers le ministère de l'Investissement, de la convergence et de l'évaluation des politiques publiques, a déjà lancé une étude pour l'alignement stratégique de ces structures sur cette réforme. Celle-ci intervient moins de cinq ans après la promulgation de la loi n° 47-18 portant réforme des CRI et création des Commissions régionales unifiées d'investissement (CRUI), publiée au Bulletin officiel du 21 février 2019. De quoi engager, une nouvelle fois, les CRI – qui sont actuellement au cœur de l'acte d'investir au niveau régional -, sur la voie d'une refonte structurelle en matière de gouvernance de l'investissement, et ce, après la mise en place de la nouvelle Charte de l'investissement et le rattachement direct des CRI et CRUI au Chef du gouvernement, à la place du ministère de l'Intérieur.

Ce transfert de la tutelle des CRl au Chef du gouvernement, qui en a délégué la gestion au ministère de l'Investissement, de la convergence et de l'évaluation des politiques publiques, a été opéré via l'adoption du décret n°2.23.310 modifiant et complétant le décret 2.19.67 du 17 avril 2019.

La préparation d'un plan d'action de résolution

L'étude en question devra également définir un nouveau dispositif de gouvernance, avec une gestion cible, sachant que la gouvernance actuelle est régie par la loi n° 47-18. Celle-ci a déjà engagé une réforme profonde des CRI suite à l'adoption et la promulgation de ce texte portant réforme des CRl et création des CRUI (CRUI), au mois de février 2019, et son décret d'application, en mai 2019.

Articulée autour de trois phases, l'étude en question sera réalisée dans 4,5 mois, hors délais de validation, après son attribution, en septembre prochain. Elle se déroulera en trois phases principales, à commencer par la définition de l'état des lieux. Cette première phase conditionnera la nature des prochaines actions à engager puisqu'elle ciblera plusieurs volets, notamment l'analyse des bilans d'activité et les rapports d'évaluation, en plus des feuilles de route opérationnelles des

CRI.

À cela s'ajoute l'analyse de la gouvernance actuelle et des modalités d'interactions avec les parties prenantes et le fonctionnement des CRUI ainsi que la structure organisationnelle, y compris les dysfonctionnements actuels et les dossiers d'investissements en souffrance. Il s'agit aussi de l'accompagnement de chaque CRI dans la préparation d'un plan d'action de résolution des problèmes liés à ces projets d'investissement en souffrance ou refusés.

Des ajustements organisationnels en vue

Quant à la seconde phase, elle porte sur l'alignement stratégique et l'actualisation des feuilles de route des CRl avec l'élaboration de la feuille de route à l'échelle régionale et nationale, en vertu des objectifs de la nouvelle Charte de l'investissement ; une proposition en matière d'ajustements organisationnels ; et l'élaboration d'un plan de déploiement de feuille de route globale.

La dernière phase est liée à l'élaboration et la mise en œuvre du nouveau dispositif de gouvernance et de gestion.

Pour rappel, le palier de la réforme de 2019 avait permis d'opérer une refonte des CRl via leur transformation institutionnelle en établissements publics, leur restructuration interne et le recours à la digitalisation des procédures dans «CRl Invest».

Aujourd'hui, le but est de procéder à une adaptation du cadre institutionnel et de gouvernance des centres, déjà engagé de par leur transfert sous l'autorité du Chef du gouvernement, la mise en œuvre de la nouvelle Charte de l'investissement et la tenue de deux sessions de la Commission nationale des investissements, instituée par ladite charte.

Source : https://leseco.ma/maroc/reforme-de-linvestissement-les-cri-sattendent-a-un-nouvel-alignement-structurel.html

finances News Hebdo

Paru le 16/08/2023

Souveraineté économique : « Le Made in Morocco est l'ambition d'une nation »

Cheval de bataille de l'économie marocaine, le Made in Morocco est aujourd'hui une réalité qui touche de nombreux aspects de l'industrie et du commerce. Ryad Mezzour, ministre de l'Industrie et du Commerce, revient avec nous sur les réalités du Made in Morocco et sur les perspectives d'avenir.

Finances News Hebdo : Le Made in Morocco est entré dans le langage de tous les acteurs de l'économie nationale. Comment définissez-vous cette grande ambition marocaine ?

Ryad Mezzour : Le Made in Morocco est une ambition d'une nation qui se concrétise grâce aux compétences, aux projets réalisés sur le terrain et les sacrifices déployés, avec des investissements lourds, comme les ports et les autoroutes, entre autres grandes réalisations. Grâce également à un travail acharné depuis des décennies, outre l'ouverture du pays à la faveur des accords de libre-échange. Dans ce sens, le Maroc a travaillé de manière structurée, année après année, avec des écosystèmes pour attirer des investisseurs, construire des usines et concevoir des projets structurants. Le Made in Morocco, c'est le fait de faire rayonner le produit fabriqué au Maroc par

des cadres et des compétences marocaines. Le Made in Morocco montre l'attractivité du Maroc. Aujourd'hui, le Maroc suit son chemin grâce à la vision clairvoyante et à l'ambition de SM le Roi, avec de nouvelles stratégies, avec le nouveau modèle de développement et le programme gouvernemental. C'est ce qui fait que le Made in Morocco est aujourd'hui reconnu mondialement et au niveau national, vu que 79% des Marocains préfèrent le produit national que celui importé.

F. N. H. : Le made in Morocco s'articule suivant un plan bien spécifique. Quels en sont les fondements ?

R. M. : Ce plan s'articule essentiellement autour de la banque de projets industrielle pour substituer les produits importés par des produits locaux, conformément à la vision du nouveau modèle de développement. Lequel vise à accélérer le développement industriel afin d'augmenter la création d'emplois, l'augmentation de la valeur ajoutée et la relance et le soutien du secteur industriel marocain impacté par la pandémie du Covid-19. Cette banque de projets industriels permet l'élargissement de la base des activités industrielles dans les différentes régions du Royaume, à travers le suivi des porteurs de projets et l'encouragement à investir dans toutes les zones industrielles. Pour mettre en œuvre ce plan, un groupe de travail chargé de réaliser la souveraineté industrielle a été constitué autour du renforcement de la souveraineté nationale et de l'encouragement de la stratégie Made in Morocco. Pour ce faire, il est nécessaire de soutenir et développer l'insertion locale, accompagner les porteurs de projets en les mettant en relation avec tous les partenaires concernés et, finalement, le soutien de leurs capacités productives via des investissements financiers.

F. N. H. : Et en ce qui concerne la protection de l'industrie nationale ?

R. M. : Le gouvernement a pris un certain nombre de mesures afin de protéger l'industrie nationale de la concurrence féroce, notamment celles qui résultent de l'importation illégale ou de l'importation massive qui menace d'impacter le secteur de la production. La loi 15.09 sur les mesures de protection du commerce a été élaborée pour protéger le secteur de la production nationale de la concurrence déloyale, dans le cadre du respect des obligations internationales du Maroc. A cet égard, dans le cadre de la protection de l'industrie locale, le gouvernement a augmenté les droits de douane de 25% à 40% sur l'importation des produits prêts à consommer, dans le but de renforcer la protection de l'industrie locale et la consommation de ses produits et la réduction du déficit commercial. Dans ce sens, le ministère a également travaillé sur l'augmentation des droits de douane pour un certain nombre de produits dans le cadre de la Loi de Finances de 2022, mais également la mise en œuvre de l'accord de libre-échange modifié avec la Turquie, par lequel les droits de douane ont été révisés pour une liste de 1.200 produits, pour atteindre 90% des produits pour une période de cinq ans, renouvelable une seule fois.

F. N. H. : La pandémie et la crise mondiale ont joué également un rôle important dans l'enracinement des préférences nationales pour le produit 100% marocain.

R. M. : Le made in Morocco n'a jamais été aussi fort que pendant la période de crise sanitaire, avec des projets, des investissements, un engouement et de l'innovation extrêmement intéressants. Il faut savoir que nous avons pu réduire notre coût de production en une seule année. Le potentiel du Royaume a donc permis de se rétablir rapidement de la crise du Covid-19 en absorbant la demande internationale. Prenons l'exemple de l'industrie automobile : dès la reprise de la relance à l'échelle mondiale, nous étions les premiers à remplir le carnet de commandes. Sans oublier que le Maroc dispose, grâce à la banque de projets lancée au début de la crise sanitaire, de plus de mille projets concrets qui visent à créer plus de 200.000 emplois directs et indirects.

F. N. H. : Comment se traduit cette stratégie au niveau des retombées sur l'économie marocaine ?

R. M. : Avec ces projets qui ont été approuvés avec 90% du capital national, représentant la possibilité de remplacer les importations par 51,3 milliards de dirhams, cela permet de compenser

les importations, représentant 157% de l'objectif fixé à 34 milliards de dirhams. Avec des capacités d'exportation estimées à 66,3 milliards de dirhams, soit un total de 117,6 milliards de dirhams en tant qu'impact sur la balance commerciale. Ce plan prévoit la création de 196.767 emplois, dont environ 78.707 emplois directs, et la réalisation d'environ 69% de la souveraineté industrielle. Dans ce sens, il faut savoir que les porteurs de projets bénéficient de l'appui apporté par les centres techniques, ainsi que de l'expertise de l'institut marocain de normalisation (IMANOR) dans le département des normes et certifications afin de garantir des produits locaux de haute qualité.

F. N. H. : Dans cette stratégie Made in Morocco, l'industrie de la santé s'illustre avec un rendement solide et des prévisions plus que positives…

R. M. : Absolument. Et ces réalisations sont liées à trois choses. La première, c'est la production du générique qui est aujourd'hui exemptée des droits par nature. C'est un médicament développé ici, qui n'est pas sous licence, donc purement Made in Morocco. La deuxième, c'est l'aspect intégration en profondeur. C'est-à-dire que le principe actif qui est extrêmement capitalistique, commence à être fabriqué au Maroc pour que nous ayons de la valeur ajoutée afin de ne pas continuer à importer des principes actifs comme nous le faisons aujourd'hui. Le troisième volet est d'aller chercher quelques relais pour mieux participer et mieux contribuer à la recherche et développement. Aujourd'hui, nous avons tout un processus mis en place pour renforcer notre capacité d'innovation, tout en fluidifiant la capacité des laboratoires à mettre des médicaments sur le marché, ce qui permettra aussi à nos opérateurs d'être plus agiles pour répondre à la demande des marchés extérieurs. Tout cela va dans le sens de répondre à notre autonomie et de participer de manière rapide à la recherche et développement et, finalement, d'exporter davantage nos médicaments made in Morocco.

Source : https://fnh.ma/article/actualite-economique/souverainete-economique-made-morocco

Royaume du Maroc
Ministère de l'Economie et des Finances

Paru le 22/08/2023

Le Maroc, pays hôte des Assemblées Annuelles 2023 de la Banque mondiale et du FMI

Le Maroc accueillera, du 9 au 15 Octobre 2023, les Assemblées Annuelles de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International marquant ainsi le retour de cette Grande manifestation sur le continent africain, près de 50 ans après le Kenya.

Près de 14 000 participants de haut niveau sont attendus, dont les Ministres de l'Economie et des Finances et les Gouverneurs de Banques Centrales des 189 pays membres ainsi que les représentants de la société civile, du secteur privé, des médias internationaux ainsi que du monde académique.

Source : https://www.finances.gov.ma/fr/Pages/detail-actualite.aspx?fiche=6619

HESPRESS

Paru le 29/08/2023

Energie éolienne : Le Maroc, un leader dans la région arabe

Avec une part impressionnante de 46% de la consommation totale d'énergie éolienne, le Maroc se positionne en tant que leader des pays arabes, d'après le site espagnol spécialisé Wind Energy and Electric Vehicle (REVE).

Sur la période écoulée de la dernière décennie, on constate que la capacité globale de production d'électricité issue de sources renouvelables dans la région arabe a connu une remarquable expansion, doublant pour atteindre un chiffre significatif de plus de 22 gigawatts en 2021, a dévoilé REVE.

Parallèlement, quand il est question de l'utilisation croissante d'énergie renouvelable, il est tout à fait pertinent de mentionner que l'énergie solaire et éolienne a contribué à hauteur d'environ 12 % à la production totale d'électricité renouvelable en 2020, une hausse notable par rapport à la part de 11% enregistrée en 2011.

Parmi ces deux sources, c'est l'énergie solaire qui se distingue par la croissance la plus dynamique, reflétant l'engagement résolu envers l'adoption de sources d'énergie propres et durables. À cet égard, il convient de noter que des pays tels que la Jordanie, le Liban, la Palestine et le Yémen ont intégré de manière significative l'énergie solaire dans leur mix énergétique, témoignant ainsi d'une tendance prometteuse.

Cependant, dans le domaine de l'énergie éolienne, c'est le Maroc qui arrive en tête des pays arabe. Avec une part impressionnante de 46% dans le paysage de l'énergie éolienne de la région, le Maroc se positionne solidement en tant que leader, indique la même source, en s'appuyant sur les données d'un rapport de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale des Nations Unies (CESAO) qui jette la lumière sur les avancées substantielles réalisées par la région arabe dans le domaine de la production d'électricité renouvelable.

De plus, d'après le rapport Renewable Energy Capacity Statistics d'IRENA, la capacité de production électrique du Maroc découlant de l'énergie éolienne est passée de 1.471 MW en 2021 à 1.566 MW en 2022. En outre, la capacité solaire du pays s'est hissée à un total de 858 MW, comprenant à la fois l'énergie solaire concentrée et le photovoltaïque.

Ces données viennent s'insérer dans le cadre d'une puissance totale installée au Maroc atteignant 4.031 MW, l'an dernier, ce qui ne fait que renforcer sa position en tant qu'acteur majeur au sein du panorama des énergies renouvelables.

Par ailleurs, l'Office National de l'Electricité et de l'Eau potable (ONEE) vient de lancer un nouvel appel d'offres pour l'exploitation et la maintenance du parc éolien de Tanger et ce pour une durée de deux ans, avec un montant de plus de 185 millions de dirhams, dont l'ouverture des plis est prévue le 5 octobre prochain.

Le concurrent retenu sera en charge de l'exploitation et la maintenance de 165 éoliennes et du réseau électrique 33 KV du parc. Il devra également assurer la maintenance des pales des éoliennes ainsi que la gestion des pièces de rechange.

Pour rappel, le Royaume a adopté, depuis 2009, une politique énergétique ambitieuse plaçant les

énergies renouvelables au centre du mix énergétique national. En 2030, la part des ressources renouvelables devra atteindre plus de 52% de la capacité installée.

Ainsi, en tant qu'exemple positif dans la région, le Maroc démontre avec éloquence que la transition vers les énergies renouvelables est non seulement réalisable, mais aussi extrêmement bénéfique sur le plan environnemental et économique.

Source : https://fr.hespress.com/327764-energie-eolienne-le-maroc-un-leader-dans-la-region-arabe.html